

MED CUP 13 WINDSURF

20, 21, 22 février 2015

Yachting Club de la Pointe Rouge

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée*
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité*
- le certificat de jauge ou de conformité.*

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur les vitres du hall d'entrée du YCPR.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au plus haut point du bâtiment YCPR.
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
- 4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :
 - Vendredi 20 février 1^{er} signal d'avertissement 14 h 30 (Raceboards et RSXs et entraînements pour les BICs)
 - Samedi 21 février 1^{er} signal d'avertissement 10 h 30
 - Dimanche 22 février 1^{er} signal d'avertissement 10 h 30
- 5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Dans les présentes instructions de course, le terme "classe" recouvre une classe, une catégorie ou un groupe de classes.

BIC 293OD : Minimes garçons et filles
BIC 293 OD : Espoirs filles
BIC 293 OD : Espoirs garçons
Race Board jeune 7.8
Race Board - RSX filles 8.5
Race Board jeunes 8.5 et RSX 8.5 garçons
Race Board seniors et RSX 9.5

Pavillon : BIC 293 jaune
Pavillon : BIC 293 orange
Pavillon : BIC 293 gris
Pavillon : rose
Pavillon : RSX rouge
Pavillon : RSX bleu
Pavillon : RSX blanc

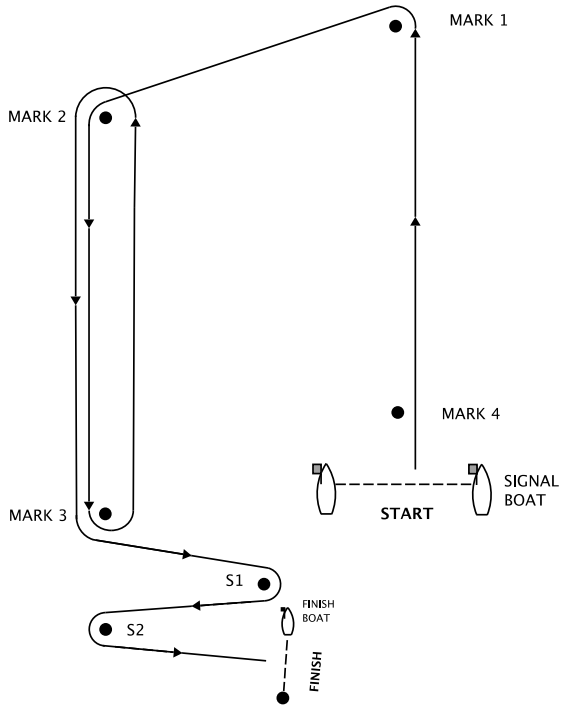
7 ZONES DE COURSE Rade Sud de Marseille

8 LES PARCOURS

8.1

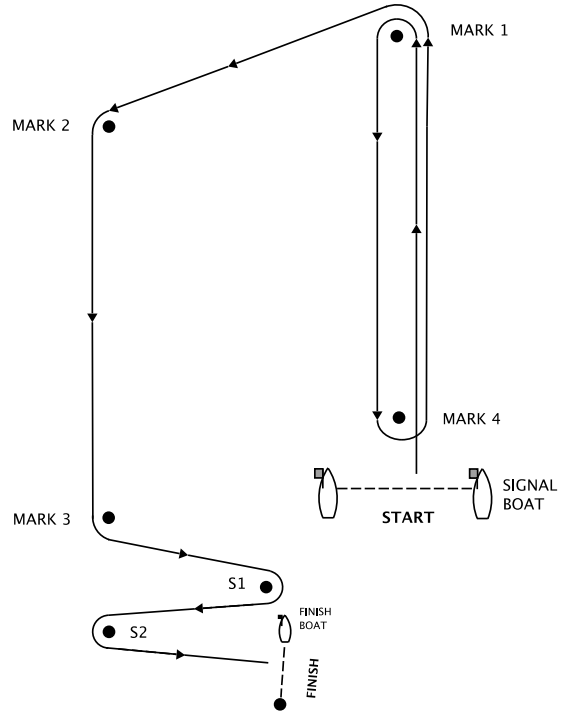
Parcours 1

Ordre de passage :
Départ, 1, 2, 3, 2, 3, S1, S2, arrivée



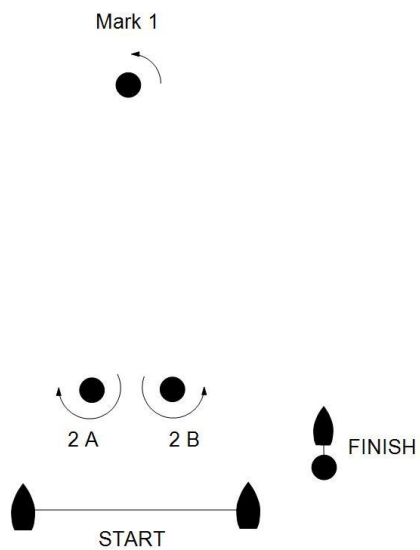
Parcours 2

Ordre de passage :
Départ, 1, 4, 1, 2, 3, S1, S2, arrivée



Parcours 3 : 2 tours dans l'exemple ci-dessous.

Ordre de passage :
Départ, 1, porte (2A-2B), 1, 2B, arrivée



- 8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course affichera sur le tableau situé à l'arrière du bateau du comité le numéro du parcours et le nombre de tour à effectuer pour le parcours n°3
- 8.3** Description et signalement du parcours réduit
 Trapèze : Départ - 1 - 2 - 3 - S1 - S2 - Arrivée
 Le parcours réduit est signalé par l'envoi du pavillon S sur le bateau comité, au plus tard avec le signal d'avertissement.

9 MARQUES

- 9.1** Les marques de parcours 1, 2, 3, 4, 2A, 2B sont des bouées JAUNES
- 9.2** Les marques S1 et S2 sont des bouées JAUNES
- 9.3** Les marques de départ sont un bateau du Comité arborant un pavillon orange et le bateau du Comité de Course arborant un pavillon orange.
- 9.4** Les marques d'arrivée sont des bouées de couleur VERTE et un bateau du Comité arborant un pavillon orange.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zone considérée comme des obstacles.

11 DEPART

Les départs des courses seront donnés **en application du système 1 règle 26.**

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

- 11.1** Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par les mâts des bateaux du comité de course portant le pavillon orange.
- 11.2** Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, ne doivent pas naviguer dans les zones de courses définies dans l'annexe parcours sous peine d'être pénalisées (ceci modifie le préambule du chapitre 2, application de la règle B3.1 (d) nouvelle règle 22.3).
- 11.3** Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classée DNS. Ceci modifie la règle A4.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât d'un bateau du comité de course arborant le pavillon orange, et par le côté "parcours" de la marque d'arrivée décrite en 9.4.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2** L'annexe P ne s'applique pas.

15 TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites sont les suivants :

- (a) Temps limite de la première planche pour finir est de une heure.
- (b) Temps limite de la première planche pour passer la marque 1 est de 15 minutes :

15.2 Les planches manquant à finir dans un délai de 20 minutes après la première planche de la même classe, ayant effectué le parcours et fini, sont classées « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5 des RCV.

16 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les concurrents devront informer le comité de course de leur intention de réclamer immédiatement après avoir fini ou abandonné. Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que la dernière planche ait fini la dernière course du jour

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par une planche.

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs,

Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.7 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17 CLASSEMENT

17.1 Deux courses doivent être validées pour constituer une série.

17.2 Courses retirées

- a. Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b. Quand quatre à huit courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c. Quand neuf courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.3 Egalités dans les séries

Application de la règle B8.8.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1** Contrôle à la sortie et au retour : un système d'émargement sera mis en place dans la salle Robert Villedieu, située coté sud du bâtiment du YCPR. L'absence d'émargement, au départ et/ou au retour à terre, pourra donner lieu à une pénalité sans instruction par le jury. Cette pénalité pourra aller jusqu'à la disqualification.
- 18.2** Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et par écrit lors de son émargement, à son retour à terre ;
- 18.3** Chaque concurrent devra avoir un **bout d'amarrage** de 5 mètres de longueur capable de résister aux efforts dynamiques de traction du flotteur remorqué.
- 18.4** Le port d'une combinaison iso thermique est recommandé en permanence, et sera obligatoire si la température de l'eau est **inférieure à 18** degrés C.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Une planche ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon YCPR.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que toutes les planches aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
La charte des entraîneurs s'appliquera.

23 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course.

24 PRIX

Un prize money sera remis aux gagnants hommes et femmes du classement scratch de chaque course sachant qu'un classement ne sera établi qu'à partir de dix concurrents par classe, comme stipulé dans l'avis de course.

25 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :

Corinne AUBERT

Présidente du comité de réclamation :

Axelle van OVERSTRAETEN